

DELIBERATION N° 06 - PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE 2015-2020

Rapporteur : Mme BLAISE

L'école de musique de Ludres est un service public culturel municipal chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine musical. Sa vocation est d'accompagner les élèves musiciens de tous âges dans une pratique instrumentale amateur, riche et autonome.

Elle est un acteur important de la vie culturelle à Ludres depuis de nombreuses années. Association loi 1901 de 1981 jusqu'en 2002, la ville a repris la gestion de l'école de musique en adoptant le régime juridique de la régie dotée de l'autonomie financière. L'école de musique possède donc son budget, est gérée par un conseil d'exploitation, mais n'a pas de personnalité juridique propre, qui incombe à la ville.

L'école de musique municipale de Ludres a choisi d'élaborer un projet d'établissement, outil pertinent qui permet de se projeter dans l'avenir et de structurer les orientations pédagogiques mises en œuvre par l'établissement.

En effet, le projet d'établissement définit les missions de l'établissement et les orientations dominantes de celui-ci concernant les démarches pédagogiques, le type de pratiques, la prise en considération des publics et de la politique culturelle de la municipalité.

Il doit permettre de positionner l'établissement dans le contexte local ludréen, sur son territoire donné, au sein d'une Communauté urbaine de 20 communes, le « grand Nancy ». Ce projet se veut un outil qui permettra de donner des réponses claires aux attentes de l'ensemble des usagers et partenaires de l'école.

Enfin, il convient de noter que la ville souhaite contribuer au développement de la pratique de la musique, proposer une offre d'enseignement diverse et variée, rendre cet enseignement lisible et attractif pour le public et les acteurs locaux. En outre, la municipalité adhère au principe de l'évaluation des politiques publiques. Un rapport est élaboré chaque année afin de bien suivre l'activité de l'école.

Le Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique a rendu un avis favorable au projet le 07 octobre 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la communication du projet d'établissement 2015-2020 de l'Ecole Municipale de Musique de Ludres et de l'approuver.